

# Plan d'action national 2017-2019 pour une action publique transparente et collaborative

## Synthèse des contributions issues de la consultation « idéation »



Élaboration du 2e Plan d'action national français 2017 - 2019  
Dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

### CONSULTATION EN LIGNE

**PROPOSEZ VOS CONTRIBUTIONS  
POUR L'ÉLABORATION  
DU 2e PLAN D'ACTION NATIONAL !**

Organisations publiques, citoyens,  
associations, entreprises, startups...  
la consultation est ouverte à tous



[gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr](http://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr)

**31 mai 2017**



**etalab** gouv.fr



## Sommaire

Introduction	4
1. Rendre des comptes	6
1.1 La transparence budgétaire et financière	7
1.2 La transparence de la commande publique	9
1.3 La transparence de la vie politique et publique	10
1.4 La transparence de la vie économique	12
1.5 La transparence de la solidarité internationale	13
2. Consulter, concerter, co-produire	15
2.1 Engager davantage les citoyens dans le débat public	16
2.2 Renforcer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre de la loi	18
3. Ouvrir et partager des ressources numériques	20
3.1 Poursuivre l'ouverture et la circulation des données publiques	21
3.2 Déployer l'Etat-plateforme	25
4. Ouvrir et transformer l'administration	27
4.1 L'échelle locale, laboratoire du gouvernement ouvert	28
4.2 Accélérer l'innovation publique	30
Annexes	31
Liste des sources citées	31
Modèle d'engagement	33

## Introduction

Cette synthèse porte sur les contributions qui ont été soumises lors de la consultation en ligne : « Plan d'action gouvernement ouvert 2017-2019 : Idéation<sup>1</sup> ».

**En tant que membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)<sup>2</sup>, composé de 75 pays et 1000 organisations de la société civile**, la France est tenue d'élaborer un plan d'action national tous les deux ans. Le premier plan d'action de la France « Pour une action publique transparente et collaborative<sup>3</sup> », publié en 2015, comprenait 26 engagements pris par 10 ministères, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et la Cour des comptes. Ces engagements ont pour objectif de faire progresser la transparence de l'action publique, la participation citoyenne et l'innovation démocratique.

Organisée du 15 mars au 21 avril 2017 par Etalab<sup>4</sup>, la consultation « idéation » est une première phase pour l'élaboration du deuxième plan d'action de la France « Pour une action publique transparente et collaborative».

Plus de 80 contributions ont été soumises par divers acteurs répartis comme suit :

- 45 % d'organisations de la société civile ;
- 24 % de représentants du secteur du numérique ;
- 22 % de personnes contribuant à titre individuel ;
- 9 % d'organisations du secteur public.

L'ensemble des contributions est publié en open data sur la plateforme data.gouv.fr : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/contributions-a-la-consultation-plan-daction-gouvernement-ouvert-2017-2019-ideation-2/>.

Celles-ci sont réparties ainsi :

- [Rendre des comptes](#) : 19 contributions
- [Consulter, concerter, co-produire](#) : 24 contributions
- [Ouvrir et partager des ressources numériques](#) : 16 contributions
- [Ouvrir et transformer l'administration](#) : 15 contributions

Les contributions soumises dans les instances « [Contribution libre](#) » (4 contributions) et « [Présentation de la consultation](#) » (3 contributions) ont été ventilées dans les axes

---

<sup>1</sup> <https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/>

<sup>2</sup> <http://opengovpartnership.org/>

<sup>3</sup> Accéder au « Plan d'action 2015-2017 pour une action publique transparente et collaborative » : [http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/pgo\\_plan\\_action\\_france\\_2015-2017\\_fr.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/pgo_plan_action_france_2015-2017_fr.pdf)

Accéder au suivi des engagements du Plan d'action 2015-2017 : <https://suivi-gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/fr/>

<sup>4</sup> <https://www.etalab.gouv.fr/plan-daction-national>

décrits ci-dessus. Dans la synthèse, d'autres regroupements ont été effectués afin de prendre en compte toutes les contributions et de les rattacher à des thématiques communes<sup>5</sup>.

De nombreuses contributions font écho à des engagements du Plan d'action 2015-2017 ou proposent d'en approfondir la portée. Ces engagements sont référencés dans la synthèse, il est possible d'accéder au détail de leur suivi<sup>6</sup>. D'autres contributions sont susceptibles de s'incarner dans de nouveaux engagements portés par les ministères.

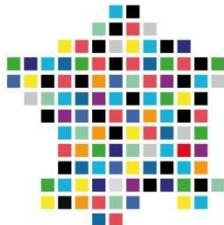
Cette synthèse n'a pas uniquement vocation à renseigner sur la portée des contributions qui ont été fournies, elle vise également à inviter les administrations à répondre aux actions proposées et à élaborer des engagements fondés sur ces contributions, sous la forme de fiches engagements (voir modèle en annexe), qui seront soumises à consultation publique au cours de l'été.

---

<sup>5</sup> Certaines contributions initialement soumises dans une instance de consultation ont également pu être rattachées dans la synthèse à un ou d'autre(s) axe(s).

<sup>6</sup> <https://suivi-gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/fr/>

## 1. Rendre des comptes



Élaboration du 2e Plan d'action national français 2017 - 2019  
Dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

### CONSULTATION EN LIGNE

#### 1. Rendre des comptes

Approfondir la transparence  
et la redevabilité  
au sein de l'action publique

Améliorer la transparence  
des processus de décision



#PlanOpenGov  
#Act2open

Pour accéder à l'espace de consultation dédié :

<https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/topic/58b7ef19de66ce9b9dc93e2c>

## 1.1 La transparence budgétaire et financière

Nombre de contributions associées	12
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<u>Engagement n°1 : Permettre à tous de consulter, comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales</u> <u>Engagement n°4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et leurs conclusions</u> <u>Engagement n°5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes</u>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de la Cohésion des territoires Ministère de l'Economie Ministère de l'Action et des comptes publics Cour des comptes

Les contributeurs suggèrent d'approfondir la transparence budgétaire et financière, tant au niveau du fonctionnement de l'Etat que de celui des collectivités territoriales et de leurs relations avec l'administration centrale.

### Plusieurs actions sont proposées :

- **A l'échelle de l'Etat :**
  - Ouverture de la base de données de l'outil de comptabilité publique « CHORUS » en open data, qui compte parmi les bases à ouvrir selon l'Open Data Index<sup>7</sup> ;
  - Amélioration de la fréquence de la publication des données budgétaires (afin de suivre en continu les dépenses de l'Etat et de s'approcher du temps réel).
- **Pour les collectivités territoriales**, publication en open data des données brutes des dotations et subventions versées par l'Etat aux collectivités, notamment :
  - la dotation globale de fonctionnement ;
  - la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
  - le fonds de soutien à l'investissement public local ;
  - le fonds d'aménagement et de développement du territoire ;

<sup>7</sup> <https://index.okfn.org/place/fr/spending/>

*Des contributions proposent également d'approfondir les dispositions adoptées dans la loi pour une République numérique en publiant des décisions d'attribution aux associations des subventions municipales.*

**En accompagnement de la publication des données budgétaires de l'État et des collectivités territoriales, plusieurs contributions proposent de :**

- Publier les référentiels des données comptables afin d'en favoriser leur réutilisation et permettre ainsi une meilleure objectivité des débats sur les enjeux budgétaires (cf. commande publique) ;
- Rendre l'évaluation publique plus transparente et participative, via deux leviers :
  - Missionner la Société Française d'Évaluation pour la rédaction de rapports d'évaluation de l'exécution des politiques publiques ;
  - Créer une « instance mixte » citoyenne assurant un suivi de la mise en œuvre des engagements électoraux. Cette instance peut s'inspirer de l'expérience mis en œuvre au Kremlin-Bicêtre<sup>8</sup>.
- Améliorer l'accessibilité de ces informations auprès des citoyens en fournissant des outils de datamining, data-visualisation et en réunissant les communautés de réutilisateurs lors de hackathons et ateliers citoyens ;
- Promouvoir davantage la pratique des budgets participatifs<sup>9</sup>, quitte à en faire une ligne directrice de l'élaboration budgétaire : consultation citoyenne en amont des phases de préparation budgétaire, généralisation des budgets participatifs à l'échelle des villes<sup>10</sup>, budget participatif à l'échelle nationale.

---

<sup>8</sup> Pour plus de renseignements sur cette initiative, voir :

<http://www.kremlinbicetre.fr/content/1%80%99observatoire-des-engagements-2010-2014>

<sup>9</sup> En écho avec l'action collective de la déclaration de Paris n°7 à laquelle la France a souscrit. Voir “Transparency and participation in budgets and fiscal policies”: <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/58172d59f224461c2c31c840>

<sup>10</sup> Il est par exemple suggéré que 2% du budget des collectivités locales fassent l'objet d'une initiative participative et que d'ici 2020, ce seuil passe à 5%.

## 1.2 La transparence de la commande publique

Nombre de contributions associées	2
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#"><u>Engagement n°2 : Accroître la transparence de la commande publique</u></a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de la Cohésion des territoires Ministère de l'Economie Ministère de l'Action et des Comptes publics Secrétariat d'Etat chargé du Numérique

**De manière générale, les contributions proposent de poursuivre les actions initiées autour de la dématérialisation et la transparence de la commande publique**, qui constituent par ailleurs un axe majeur des actions collectives portées par la France au niveau international<sup>11</sup>.

Il est également proposé des mesures plus spécifiques liées à cette démarche, par exemple :

- L'introduction d'un « jury citoyen » qui aurait pour mission de superviser la commission d'appel d'offre ;
- La mise en place d'un support unique de publication des marchés (à l'heure actuelle, selon les montants des marchés, les modalités de publicité sont différentes : affichage, BOAMP, etc.) ;
- L'abaissement du seuil au-delà duquel les marchés publics de travaux doivent passer par une procédure formelle d'appel d'offres (passer de 5 225 000 euros HT à 2 millions d'euros HT).

---

<sup>11</sup> Voir l'action collective n°1 « Open Public Procurement » de « l'agenda des solutions » adoptée lors du Sommet mondial du PGO en décembre 2016 et à laquelle la France a souscrit : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/58108b73b84f27e92318333d>

### 1.3 La transparence de la vie politique et publique

Nombre de contributions associées	11
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#"><u>Engagement n°6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics</u></a> <a href="#"><u>Engagement n°23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts</u></a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de la Justice Ministère de l'Action et des Comptes publics (déontologie dans la fonction publique) Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) Parlement Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP)

**La transparence des responsables publics vise à la fois la transparence des élus et des responsables politiques, ainsi que la lutte contre les conflits d'intérêts des agents publics.**

**Sur la transparence des élus et des responsables politiques**, les contributions appellent à davantage de transparence des informations liées à la vie politique, notamment :

- Les dépenses des parlementaires, en publiant dans un format ouvert et standardisé, les données relatives à l'indemnité de représentation de frais de mandat ;
- Les votes des parlementaires en format open data ;
- Les agendas des élus et des responsables d'autorités publiques : disponibles en ligne, accessibles à tous et actualisés ;
- Les comptes des candidats et des partis politiques afin d'assurer une transparence financière des campagnes et prévenir les risques.

**Cette transparence est également prônée à l'échelle de l'Union européenne, via différentes mesures que la France pourrait porter :**

- L'ouverture des données sur la participation financière aux budgets des différentes institutions européennes ;
- L'ouverture des données sur les élus français au Parlement européen : votes, groupes parlementaires, etc.

**Afin d'améliorer l'accès à l'information, les contributions suggèrent un meilleur accès aux données relatives à la vie publique. Il est ainsi proposé :**

- **De rendre les données des déclarations d'intérêt et de patrimoine gérées par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) davantage accessibles et exploitables** (format open data, association de contributeurs extérieurs pour développer des outils de visualisation, etc.) ;
- D'harmoniser les pouvoirs de contrôle de la HATVP (liens avec l'administration fiscale, pouvoir d'injonction) et de préciser ses moyens d'enquête et de sanctions<sup>12</sup> en fonction des différentes déclarations et des différents types d'acteurs contrôlés (élus, ministres, etc.).

**Sur la lutte contre les conflits d'intérêts dans la fonction publique, il est proposé de :**

- Renforcer la prévention sur les conflits d'intérêts, par exemple, en rédigeant un plan anti-corruption territorial composé d'un code de conduite et assorti de sanctions disciplinaires. Créer de nouvelles procédures d'évaluation des institutions relevant de la compétence des collectivités ;
- Mettre en place un système informatisé d'alerte interne anonymisé à la disposition des agents publics ;
- Etablir une cartographie recensant les cas de condamnations liées à la corruption d'élus ou d'agents publics ;
- Publier les avis formulés par la commission de déontologie<sup>13</sup> de la fonction publique dans le cadre de sa mission de contrôle des départs vers le secteur privé.

---

<sup>12</sup> Sur ces sujets, voir les dispositions actuelles de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment les articles 5, 6 et 26 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033558528&categorieLien=id>

<sup>13</sup> Sur le régime juridique de la commission de déontologie, voir l'article 10 de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires:  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=CE9B8F91FF7D30318D05EB1ED4B2AAEF.tpdila07v\\_1?idArticle=JORFARTI000032433938&cidTexte=JORFTEXT000032433852&dateTexte=29990101&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=CE9B8F91FF7D30318D05EB1ED4B2AAEF.tpdila07v_1?idArticle=JORFARTI000032433938&cidTexte=JORFTEXT000032433852&dateTexte=29990101&categorieLien=id)

## 1.4 La transparence de la vie économique

Nombre de contributions associées	2
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#">Engagement n°7 - Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment</a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de la Justice Ministère de l'Europe et des affaires étrangères Ministère de l'Economie

Les contributions insistent sur la nécessaire application des engagements pris récemment sur **la transparence des bénéficiaires effectifs des trusts et des sociétés**, notamment lors du Sommet de Londres de mai 2016 et du Sommet mondial du PGO à Paris<sup>14</sup> en décembre 2016. En particulier :

- La mise en place au niveau français, du registre des bénéficiaires effectifs des sociétés, en adoptant le décret d'application de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (introduction des informations relatives aux bénéficiaires effectifs au sein du Registre du commerce et des sociétés, modalités d'accès au public) ;
- Une description plus précise des modalités de mise en œuvre des déclarations des bénéficiaires effectifs des trusts, dont l'accès au public a été invalidé par le Conseil constitutionnel ;
- Un travail international (ou infra-européen) visant à soutenir un registre international des bénéficiaires effectifs ou une interconnexion des registres nationaux afin de prévenir et détecter les cas de corruption et d'évasion à grande échelle et d'améliorer la coopération.

Un approfondissement est proposé via l'introduction, au sein du Registre du commerce et des sociétés, du détail de l'actionnariat et des changements d'actionnariat (par exemple les rachats) par un mécanisme de déclaration supplémentaire.

---

<sup>14</sup> Voir l'action collective n°2 de "l'agenda des solutions" du Sommet mondial du PGO à laquelle la France a souscrit : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/5810a95bfafe72c82462b343>

## 1.5 La transparence de la solidarité internationale

Aide au développement, exploitation des ressources naturelles, lutte contre l'évasion fiscale

Nombre de contributions associées	2
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#">Engagement n°3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement</a> <a href="#">Engagement n°8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives</a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de la Transition écologique et solidaire Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Ministère de l'Économie (en particulier : Direction générale du Trésor) Comité Interministériel de la coopération internationale et du développement Agence Française du Développement

Les contributions soulignent l'importance de rendre des comptes sur les flux financiers versés au sein des pays en développement ainsi que sur ceux versés au titre d'une compensation financière pour l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, la solidarité internationale est prônée dans le domaine fiscal.

**Pour améliorer la transparence de l'aide publique au développement, plusieurs propositions sont émises :**

- Enrichir la mise à disposition des données de l'aide publique au développement en publiant notamment les données de décaissement du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) ainsi que les budgets prévisionnels de l'aide publique au développement ;
- Dans la continuité de l'adhésion de la France à l'Initiative Internationale sur la Transparence de l'Aide fin 2016<sup>15</sup>, mettre en œuvre les recommandations de l'IATI en matière de suivi et de redevabilité ;
- Centraliser les informations publiques relatives à l'aide au développement sur

<sup>15</sup> Sur l'adhésion de la France à l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/58172d59f224461c2c31c840>

un portail unique, rassemblant ainsi trois institutions en charge de l'aide : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence française du développement, Direction générale du Trésor<sup>16</sup>.

**L'adhésion de la France à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)** ainsi que le respect des normes de cette initiative est recommandée, afin de renforcer la transparence des paiements et revenus issus de ces industries.

#### *L'enjeu de l'open data dans le secteur des industries extractives*

Le 13 avril 2017, l'ONG Oxfam France a publié, sur le portail [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), un jeu de données relatif au paiement des entreprises françaises dans les industries extractives. Cette démarche vise à rendre plus transparents les investissements des industries françaises à travers le monde, et a abouti à la rédaction d'un rapport de présentation<sup>17</sup>.

Une des conditions d'amélioration de la transparence des industries extractives, relevée par Oxfam, est le format de publication des données d'investissement. Par exemple, il est indiqué qu'Areva publie ces données au format ".pdf". Ce format propriétaire est une entrave à la réutilisation des données puisqu'il implique un important travail de formatage des données.

Format de publication et transparence sont donc intimement liés. Un format adapté facilite l'accès aux informations, c'est là tout l'enjeu de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

**Enfin, l'instauration d'un reporting<sup>18</sup> public pays par pays sur les informations « de base » des entreprises et de leurs filiales (nombre d'employés, chiffre d'affaires, impôts) est recommandée**, afin d'objectiver les dynamiques d'optimisation et/ou d'évasion fiscale et de proposer des mesures de prévention et de détection efficaces.

<sup>16</sup> Aujourd'hui plusieurs portails coexistent : <http://transparence-aide.gouv.fr/> et [https://afd.opendatasoft.com/explore/dataset/donnees-aide-au-developpement-afd/information/?disjunctive.pays\\_de\\_realisation&location=3.14.39932,8.64031&basemap=m-b-15aa1f](https://afd.opendatasoft.com/explore/dataset/donnees-aide-au-developpement-afd/information/?disjunctive.pays_de_realisation&location=3.14.39932,8.64031&basemap=m-b-15aa1f) ainsi que les données sur data.gouv.fr

<sup>17</sup> Pour accéder aux données en question et consulter ce rapport : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/premieres-donnees-des-industries-extractives-francaises-paiements-projet-par-projet/>

<sup>18</sup> Cette proposition figurait déjà dans l'action collective soutenue par la France "Transparency and participation in budgets and fiscal policy" : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/58172d59f224461c2c31c840>

## 2. Consulter, concerter, co-produire



Élaboration du 2e Plan d'action national français 2017 - 2019  
Dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

### CONSULTATION EN LIGNE

#### 2. Consulter, concerter, co-produire

Mettre en place des outils  
et dispositifs pour renforcer  
la participation citoyenne



#PlanOpenGov  
#Act2open

Pour accéder à l'espace de consultation dédié :

<https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/topic/58b7fad2de66ce9b9dc93e46>

## 2.1 Engager davantage les citoyens dans le débat public

Nombre de contributions associées	11
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<p><a href="#">Engagement n°10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification des problèmes à résoudre</a></p> <p><a href="#">Engagement n°13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne</a></p>
Administrations susceptibles de porter des engagements	<p>Ministère de la Cohésion des territoires</p> <p>Secrétariat d'Etat chargé du Numérique</p> <p>Etalab</p> <p>Commission nationale du débat public</p> <p>Direction de l'information légale et administrative</p>

Il est proposé de renforcer l'engagement des citoyens dans le débat public en développant les mécanismes de participation citoyenne. Il est, par exemple, suggéré de réformer la procédure législative pour y insérer une initiative citoyenne.

Des contributions appellent également à une promotion de la participation citoyenne au niveau européen<sup>19</sup>, cette promotion pourrait s'inspirer de l'exemple de la rédaction participative de la constitution islandaise.

**La participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques peut être améliorée par la mise à disposition et l'accessibilité d'outils numériques au service des consultations publiques.** Pour ce faire, il est proposé de :

- Développer une plateforme d'amendement citoyen des projets et propositions de loi ;
- Référencer sur un portail unique toutes les consultations et enquêtes publiques ainsi que les débats organisés par les collectivités locales et améliorer le circuit traditionnel de référencement<sup>20</sup> ;

---

<sup>19</sup> Pour un développement de ces idées, voir : <https://medium.com/@ValentinChaput/we-the-european-citizens-united-in-diversity-launch-an-open-initiative-to-refound-our-union-2fe938ccaffb>

<sup>20</sup> Cf. Debatescore : <http://www.vie-publique.fr/forums/debatescore/debatescore-3.html>

- Permettre à un nombre représentatif<sup>21</sup> de citoyens de proposer à la Commission Nationale du Débat Public un sujet de consultation publique. Sur le même modèle, il est proposé de réviser le droit de pétition<sup>22</sup> national autorisant les citoyens à participer à la vie des assemblées et aux débats parlementaires (exemple : en posant des questions aux élus) ;
- Assurer une plus forte transparence et une meilleure traçabilité des consultations publiques et :
  - Ouvrir au format *open data* les données issues des consultations (notamment celles de la Commission Nationale du Débat Public) ;
  - Préciser les modalités de rédaction des synthèses<sup>23</sup> rédigées en réponse des consultations publiques.
- Systématiser la possibilité de soumettre des contributions libres afin de permettre l'expression d'une diversité d'idées.

Afin d'intégrer davantage de citoyens aux démarches participatives et d'établir un dialogue continu, les contributions insistent sur la nécessité de non seulement penser des outils accessibles mais aussi **d'assurer une inclusion des publics par des dispositifs "hors ligne"**. Pour ce faire, il est proposé de :

- Créer des espaces de participation citoyenne au sein des collectivités territoriales : fab-labs citoyens, hubs d'innovation citoyenne, conférences de citoyens ;
- Expérimenter de nouvelles manières d'enseigner et de pratiquer l'instruction civique via, par exemple la mobilisation de MOOCs, serious games, etc.
- Permettre une prise de parole citoyenne lors des réunions des conseils municipaux.

Il est également proposé que ces nouvelles infrastructures de participation citoyenne soient accompagnées d'une démarche de création d'une charte de la participation. Il est précisé que le fait que ces consultations soient organisées en ligne appelle une attention particulière sur les enjeux du numérique et de l'inclusion dans la rédaction de la charte.

---

<sup>21</sup> Voir la procédure de pétition citoyenne du Conseil économique social et environnemental : <http://www.lecese.fr/la-petition-citoyenne-mode-demploi>

<sup>22</sup> Le droit de pétition dans les assemblées parlementaires est prévu à l'article 4 de l'Ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D81BD5421D45CEB615E35A66F83E73D7.tpdila12v\\_3?idArticle=LEGIARTI000006530042&cidTexte=LEGITEXT000006069203&dateTexte=20170524](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=D81BD5421D45CEB615E35A66F83E73D7.tpdila12v_3?idArticle=LEGIARTI000006530042&cidTexte=LEGITEXT000006069203&dateTexte=20170524)

<sup>23</sup> Cette publication est désormais obligatoire : voir l'article L132-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=CE9B8F91FF7D30318D05EB1ED4B2AAEF.tpdila07v\\_1?idArticle=LEGIARTI000031367447&cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=20170522](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=CE9B8F91FF7D30318D05EB1ED4B2AAEF.tpdila07v_1?idArticle=LEGIARTI000031367447&cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=20170522)

## 2.2 Renforcer la transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre de la loi

Nombre de contributions associées	4
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#"><u>Engagement n°12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi</u></a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Parlement Ministère de la Cohésion des territoires Ministère de l'Action et des comptes publics Secrétariat d'Etat chargé du Numérique Etalab Haute autorité pour la transparence de la vie publique

Au-delà de la participation citoyenne au débat public, les contributions appellent à une plus forte transparence des travaux législatifs et réglementaires, et ce à toutes les étapes : élaboration, décision (voir section plus haut), évaluation.

**Deux axes se dégagent dans les contributions :**

**D'une part, rendre plus transparente et responsable la fabrique de la loi :**

- Publier les études scientifiques ou toutes les données factuelles à la base d'une nouvelle norme (loi, décret, règlement), en amont de toute décision, afin de donner la possibilité à la société civile de répondre aux expertises proposées ;
- Instaurer une empreinte normative pour assurer la traçabilité des décisions publiques et :
  - Créer une plateforme de suivi de la procédure législative ;
  - Aller plus loin dans la mise en œuvre du registre des représentants d'intérêts, dont la gestion a été confiée à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique<sup>24</sup> :

---

<sup>24</sup> Une consultation publique a été ouverte début mai 2017 par la Haute autorité pour la

- Mettre en ligne les positions transmises par les représentants d'intérêts aux décideurs publics ;
- Publier, dans les rapports d'activité, les consultations et auditions auxquelles les représentants d'intérêt ont participé ;
- Mettre en ligne en format ouvert les données du registre et assurer leur mise à jour semestrielle ;
- Elargir le périmètre du registre, en y incluant les organisations représentatives de salariés ou d'employeurs, les associations d'élus, les associations cultuelles.
- Créer des indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre des lois et une instance citoyenne chargée de ce suivi.

**D'autre part, associer davantage de parties prenantes à la fabrique de la loi :**

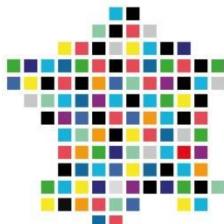
- Rendre possible l'évaluation régulière des méthodes d'élaboration du droit par les organisations syndicales et patronales ;
- Impliquer davantage les préfets et collectivités territoriales dans l'identification d'interlocuteurs susceptibles de participer à des consultations ;
- Organiser, en association avec le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, les ministères et le Parlement, une revue biannuelle des méthodes mises en œuvre pour réaliser les études d'impact.

---

transparence de la vie publique visant à " recueillir l'avis de l'ensemble des parties prenantes sur les principales notions restant à préciser" à propos du régime du registre des représentants.

Pour plus d'information ou pour contribuer <http://www.hatvp.fr/presse/consultation-publique-sur-le-registre-des-representants-dinterets/>

### 3. Ouvrir et partager des ressources numériques



Élaboration du 2e Plan d'action national français 2017 - 2019  
Dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

## CONSULTATION EN LIGNE

### 3. Ouvrir et partager des ressources numériques

Approfondir l'ouverture des données et le  
partage des ressources numériques



#PlanOpenGov  
#Act2open

Pour accéder à l'espace de consultation dédié :

<https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/topic/58b7fb5bde66ce9b9dc93e52>

### 3.1 Poursuivre l'ouverture et la circulation des données publiques

Nombre de contributions associées	20
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<p><a href="#"><u>Engagement n°1 : Permettre à tous de consulter, de comprendre et de réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales</u></a></p> <p><a href="#"><u>Engagement n°11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie</u></a></p> <p><a href="#"><u>Engagement n°15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données</u></a></p> <p><a href="#"><u>Engagement n°25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable</u></a></p>
Administrations susceptibles de porter engagements	Ministère de l'Intérieur Ministère de la Transition écologique et solidaire (en particulier Commissariat général au développement durable et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Ministère de la Justice Ministère de la Cohésion des territoires Ministère des Solidarités et de la Santé Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Ministère de l'Économie (en particulier Institut national de la statistique et des études économiques) Ministère de l'Education nationale Ministère de l'Action et des Comptes publics Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Secrétariat d'Etat chargé du Numérique

	<p>Etalab</p> <p>Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés Commission d'accès aux documents administratifs</p>
--	---

La loi pour une République numérique<sup>25</sup>, adoptée en octobre 2016, a consacré le principe d'ouverture par défaut des données publiques lorsque celles-ci sont communicables, y compris pour les collectivités de plus de 3500 habitants.

Elle a également structuré plusieurs chantiers d'open data, et notamment le service public de la donnée, piloté par Etalab sur la plateforme [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)<sup>26</sup>, la notion de "données d'intérêt général" et de "données dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental".

### **Deux axes de contributions se dégagent :**

**D'une part, il est proposé d'améliorer la qualité et la gouvernance de la politique publique d'ouverture des données, et notamment :**

- Faire évoluer les contrôles en amont de la publication de jeux de données ainsi que les audits de qualité, notamment pour les producteurs certifiés. Veiller davantage à l'actualisation et l'interopérabilité des données ;
- Développer des référentiels de publication des données afin d'homogénéiser les pratiques à toutes les strates territoriales et administratives (collectivités territoriales, services déconcentrés, opérateurs de ministères) ;
- Soutenir – y compris financièrement – une gouvernance locale de l'ouverture des données publiques (exemple de missions : observation, régulation, normalisation, gestion locale des entrepôts de données, etc.) ;
- Renforcer les pouvoirs de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA): rendre ses décisions contraignantes et faciliter la procédure de saisine pour les citoyens.

**D'autre part, des demandes d'ouverture de données sectorielles sont émises :**

- *open data budgétaire* : faire des données relatives aux dépenses publiques un objectif prioritaire de l'open data (voir chapitre "Rendre des comptes") ;
- *open data électoral* : publier les contours des bureaux de vote, en prolongement des premiers travaux réalisés en 2016 dans la Préfecture du Val de Marne<sup>27</sup> ;

---

<sup>25</sup> Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14>

<sup>26</sup> <http://www.data.gouv.fr/fr/reference>

<sup>27</sup> Voir : <https://www.etalab.gouv.fr/datacamp-cadelect>

- *open data local* : les données des collectivités territoriales comme les décisions transmises par @ctes<sup>28</sup>. Il est proposé de revoir ce système afin de rendre ces décisions accessibles et structurées thématiquement. Le but de cette démarche est de favoriser une réutilisation des données associées à ces décisions ;
- *open data justice* : la base de données anonymisée dite “Cassiopee” (Chaîne Applicative Supportant le Système d’Information Orienté Procédure pénale Et Enfants), en particulier les données relatives aux condamnations pour corruption ou autres atteintes à la probité, afin de mettre en œuvre le droit d’information des citoyens ;
- *open data éducation* : ouvrir les ressources éducatives en s’inscrivant dans la démarche des ressources éducatives libres portée par l’UNESCO<sup>29</sup> depuis la déclaration de Paris de 2012 ;
- *open data santé* : harmoniser la disponibilité des nomenclatures de codage de la Tarification à l’activité, afin de proposer ces données de référence dans un format interopérable et accessible sur data.gouv.fr ;
- *open data environnement* : voir encadré ci-dessous.

---

<sup>28</sup> @ctes désigne le système de dématérialisation du contrôle de légalité exercé par les services déconcentrés de l’État sur les décisions des collectivités territoriales. En 2015, ce sont plus de 2 millions d’actes de collectivités territoriales qui ont été transmis par ce système. En savoir plus : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/actes-0#evolution>

<sup>29</sup> Pour des informations complémentaires sur les ressources éducatives libres, voir <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/open-educational-resources/>

### *De nouvelles données environnementales et agricoles à ouvrir*

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est particulièrement attentif aux enjeux du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique. A ce titre, lors du Sommet PGO de décembre 2016, plusieurs actions collectives ont été adoptées, en prolongement des engagements de la COP21<sup>30</sup>.

De nombreuses propositions d'ouverture de données dans ce domaine ont été émises :

- les données relatives à la vente de pesticides ;
- les données portant sur les subventions allouées au secteur de la pêche en France ;
- les résultats de l'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie ;
- les statistiques de l'INSEE sur le logement ;
- les données relatives aux déchetteries ;
- les données relatives à l'agriculture biologique ;
- les données relatives à l'éclairage public.

Il est, par ailleurs, demandé d'enrichir les données existantes : comme sur le Diagnostic Performance Energie diffusé par l'ADEME.

---

<sup>30</sup> Voir notamment les actions collectives auxquelles la France a souscrit :

- "Harnessing the Data Revolution for Sustainable Development and Climate Risk Resilience" : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/582049ce2fd812b46ab9fa93>
- "Tracking climate relevant policy implementation and results" : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/5820488f2fd812b46ab9fa80>
- "Inclusive development of national and subnational climate and sustainable development strategies and plans" : <https://paris-declaration.ogpsummit.org/topic/5820486a2fd812b46ab9fa7b>

### 3.2 Déployer l'Etat-plateforme

Nombre de contributions associées	10
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<p><a href="#"><u>Engagement n°17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte</u></a></p> <p><a href="#"><u>Engagement 18 : Mieux interagir avec l'usager et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique</u></a></p>
Administrations susceptibles de porter des engagements	<p>Ministère de l'Action et des Comptes publics</p> <p>Secrétariat d'Etat chargé du numérique</p> <p>Direction de l'information légale et administrative</p> <p>Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication</p> <p>Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information</p>

La stratégie d'Etat plateforme est abordée par les contributeurs autour de trois axes principaux : usagers, infrastructures, communs.

#### **USAGERS - Mettre à disposition des services numériques accessibles et efficaces pour les usagers.**

Il est notamment proposé de :

- Renforcer les exigences relatives à l'accessibilité des services publics numériques<sup>31</sup> en mettant en place d'une procédure d'évaluation régulière de conformité des services au référentiel d'accessibilité et en publiant les résultats de ces évaluations ;
- Poursuivre la dématérialisation des procédures, et en particulier :
  - Promouvoir l'utilisation de la signature électronique ;
  - Simplifier le système de procuration de vote. La mise en place du vote électronique est également proposée.
- Créer une plateforme/un assistant personnel virtuel ("Marianne 2.0" : un e-service intelligent), permettant la gestion individuelle des démarches administratives.

---

<sup>31</sup> En savoir plus sur le référentiel général d'accessibilité des administrations :  
<https://references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite/>

## **INFRASTRUCTURES - Renforcer les infrastructures mises à disposition des administrations.** Les contributeurs suggèrent de :

- Développer l'identité numérique professionnelle à toutes les échelles via France Connect Agents : le rendre accessible aux agents de la fonction publique territoriale et faire que cet identifiant permette aux administrations d'échanger des données plus simplement ;
- Réduire les coûts d'infrastructures de SI et améliorer les projets de recours à l'informatique en nuage dans les administrations (*cloud computing*), en ayant notamment recours à des systèmes de label<sup>32</sup> ;
- Développer des plateformes mutualisées<sup>33</sup> pour la diffusion de services numériques dans les territoires.

## **COMMUNS - Organiser la co-production de ressources numériques.** Il est notamment proposé de :

- Favoriser la production de nouveaux outils selon des méthodes collaboratives, en créant par exemple un label pour orienter les choix technologiques et méthodologiques des institutions publiques locales et nationales ;
- Développer un cadre de construction ouverte et collaborative de l'Etat-plateforme : charte de bonnes pratiques, licences, boîte à outils numériques, guides d'ouverture des codes sources, etc.

---

<sup>32</sup> L'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information a publié un référentiel d'exigences applicables aux prestataires de services d'informatique en nuage (SecNumCloud).

<https://www.ssi.gouv.fr/actualite/secnumcloud-la-nouvelle-refernce-pour-les-prestataires-dinformatique-en-nuage-de-confiance/>

<sup>33</sup> Pour des exemples de ces plateformes, voir les portails Territoires numériques de la région Bourgogne Franche-Comté : <https://www.e-bourgogne.fr/> ou encore Mégalis Bretagne : [https://www.megalisbretagne.org/jcms/j\\_6/accueil](https://www.megalisbretagne.org/jcms/j_6/accueil)

## 4. Ouvrir et transformer l'administration



Élaboration du 2e Plan d'action national français 2017 - 2019  
Dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

### CONSULTATION EN LIGNE

#### 4. Ouvrir et transformer l'administration

Ouvrir l'administration aux évolutions, aux innovations et à la diversité de la société



#PlanOpenGov  
#Act2open

Pour accéder à l'espace de consultation dédié :

<https://gouvernement-ouvert.etalab.gouv.fr/topic/58b7fc13de66ce9b9dc93e5d>

#### 4.1 L'échelle locale, laboratoire du gouvernement ouvert<sup>34</sup>

Nombre de contributions associées	5
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#">Engagement n°21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique</a> <a href="#">Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert</a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de l'Intérieur Ministère de la Cohésion des territoires (en particulier : Commissariat général à l'égalité des territoires) Ministère de l'Economie Ministère de l'Action et des comptes publics (en particulier : École nationale d'administration, Instituts régionaux d'administration) Secrétariat d'Etat chargé du Numérique

Plusieurs contributions expriment le souhait de faire de l'échelon local (services déconcentrés et collectivités territoriales) le fer de lance de la politique d'ouverture des données publiques.

Il est proposé de :

- Diffuser la culture de l'open data dans les collectivités en proposant des formations adaptées dans les écoles et en co-produisant des guides pratiques sur :
  - Le cadre juridique de l'open data (et les évolutions au niveau européen notamment) ;
  - Les bénéfices économiques, sociaux, et environnementaux de cette démarche ;
  - Les opportunités de valorisation des données au niveau territorial. présentant le cadre juridique et l'intérêt de cette démarche.
- Proposer des incitations financières pour encourager les territoires à innover et expérimenter ;
- Créer un Administrateur territorial de la donnée, placé dans chaque

---

<sup>34</sup> Voir également le programme pilote « Subnationals » mis en œuvre par le Partenariat pour un gouvernement ouvert : <https://www.opengovpartnership.org/subnational-government-pilot-program>

préfecture, en charge de gérer un “guichet de la donnée”, en coopération avec les acteurs locaux (médiateurs, PME). En corollaire, créer un poste de Directeur de la transformation digitale dans les collectivités, fonction transversale et mutualisée, chargée de coordonner les projets numériques.

## 4.2 Accélérer l'innovation publique

Nombre de contributions associées	5
Engagements du Plan d'action 2015-2017 concernés	<a href="#">Engagement n°21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique</a> <a href="#">Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert</a>
Administrations susceptibles de porter des engagements	Ministère de l'Action et des Comptes publics Secrétariat d'Etat chargé du Numérique

**Plusieurs leviers sont proposés :**

**Un levier juridique :**

- La création d'un droit à l'innovation pour le citoyen ;
- Le transfert de l'autorisation des expérimentations locales au niveau préfectoral ;
- La simplification du droit des marchés publics pour faciliter les relations Etat-startups.

**Un levier financier :** via par exemple la création d'un fonds dédié à l'emploi d'experts de la donnée et du numérique au sein des administrations.

**Un levier fonctionnel :**

- Intégrer davantage d'apprentis et de compétences numériques dans l'administration ;
- Organiser des "hackathons administratifs" au sein des services et entre services afin de renouveler l'organisation du travail et diffuser les méthodes agiles ;
- Développer davantage l'offre de formation à toutes les échelles de l'administration et pour toutes les fonctions publiques.

## Annexes

### Liste des sources citées

Conseil d'État, « Le numérique et les droits fondamentaux », rapport annuel, 2014, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000541.pdf>

Cour des comptes, « Les finances publiques locales », rapport annuel ,13 octobre 2015

<https://www.ccomptes.fr/Actualites/Archives/Les-finances-publiques-locales3>

Regards citoyens, « le « gouvernement ouvert » à la française : un leurre ? », 5 décembre 2016

<https://www.regardscitoyens.org/le-gouvernement-ouvert-a-la-francaise-un-leurre/>

Transparency International, « Open data and the fight against the corruption in France », rapport, 23 février 2017

[http://www.transparency.org/whatwedo/publication/open\\_data\\_and\\_the\\_fight\\_against\\_corruption\\_in\\_france](http://www.transparency.org/whatwedo/publication/open_data_and_the_fight_against_corruption_in_france)

Transparency International, Integrity Watch France,

<http://www.integritywatch.fr/about.html>

Transparency International, « 11 recommandations aux candidats », article, 2016

<https://transparency-france.org/presidentielle-2017/recommandations-candidats/>

Transparency International, FREUND Daniel, « How to install LobbyCal », 4 février 2016

<https://transparency.eu/how-to-install-lobbycal/>

Transparency International, Cartographie de la corruption en France

<https://www.visualiserlacorruption.fr/home>

Renaissance numérique, « Démocratie mise-à-jour », Livre blanc, 18 avril 2016, pages 32-33

<http://www.renaissancenumerique.org/publications/democratie-mise-a-jour>

Gilles FINCHELSTEIN, Ziad GEBRAN, Henri ISAAC, Camille VAZIAGA, « Démocratie : 25 propositions pour un réenchantement numérique », Rapport de la fondation Jean Jaurès, 2 mars 2017

<https://jean-jaures.org/nos-productions/democratie-le-reenchantement-numerique-les-propositions>

Transparency International, « Le financement des campagnes électorales et des partis politiques en France – état des lieux et recommandations », Rapport, juin 2015

[https://www.transparency-france.org/wp-content/uploads/2016/04/Juin-2015\\_Financement-de-la-vie-politique\\_Etat-des-lieux-recommandations.pdf](https://www.transparency-france.org/wp-content/uploads/2016/04/Juin-2015_Financement-de-la-vie-politique_Etat-des-lieux-recommandations.pdf)

Point d'aencrage, « Démocratie, technologie & citoyenneté : construire nos institutions numériques », rapport, proposition 7, 24 avril 2017

<http://pointdaencrage.org/2017/04/24/democratie-technologie-citoyennete-construire-nos-institutions-numeriques/>

97, « Power in numbers: towards a UN2.0. », article, 3 avril 2017

<https://blog.97.network/power-in-numbers-towards-a-un2-0-bf712c9335e8>

Open Government Partnership, "Déclaration de Paris", 4ème sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, 7 décembre 2016

[https://fr.ogpsummit.org/app/uploads/2016/12/OGP-Summit\\_PARIS-DECLARATION\\_FR.pdf](https://fr.ogpsummit.org/app/uploads/2016/12/OGP-Summit_PARIS-DECLARATION_FR.pdf)

Open Government Partnership, "Collective actions to accelerate open government", Déclaration de Paris, 9 décembre 2016

[https://fr.ogpsummit.org/app/uploads/2016/12/Paris-Declaration-for-Open-Government\\_collective-actions.pdf](https://fr.ogpsummit.org/app/uploads/2016/12/Paris-Declaration-for-Open-Government_collective-actions.pdf)

Open Government Partnership, Brochure du Partenariat pour un gouvernement ouvert, novembre 2016

[http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/OGP\\_Booklet\\_20160911\\_FR.pdf](http://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/OGP_Booklet_20160911_FR.pdf)

Légifrance, Dossier législatif de la LOI organique n° 2013-906 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000esse027354685&type=general>

Légifrance, Dossier législatif de la LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE00032319792&type=general&legislature=14>

Légifrance, Dossier législatif de la LOI n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000027721584&type=general>

Légifrance, Dossier législatif de la LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=general&legislature=14>

## Modèle d'engagement

Engagement n°X : TITRE ET FORMULATION				
<b>Enjeux [problématique principale]</b>				
<b>Ambitions</b>				
<b>Institution(s) porteuse(s)</b>				
<b>Calendrier global d'implémentation</b>				
<b>Principes de l'OGP auxquels se rattachent l'engagement</b> [accès à l'information, participation, redevabilité, innovation et technologie au service de l'ouverture]				
<b>Engagement nouveau ou continu</b>				
<b>Autres acteurs impliqués :</b>				
<ul style="list-style-type: none"><li>o Autres acteurs au sein de l'administration</li><li>o Membres de la société civile</li></ul>				
<b>Feuille de route pour accomplir les actions</b>				
Action	Critère(s) de réussite	Nouveauté de l'action	Calendrier	

**Preuve de concept supplémentaire** : verbatim consultation/rapport d'expert, benchmark, etc., lien utile

Pour en savoir plus, consulter les standards établis par le Partenariat pour en gouvernement ouvert, sur les modalités d'élaboration, d'implémentation et de suivi des engagements :

Normes de participation et de co-création du PGO, Février 2017 :  
[https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/OGP\\_Participation-Cocreation-Standards20170207\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/OGP_Participation-Cocreation-Standards20170207_FR.pdf)



Contact :

[gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr](mailto:gouvernement-ouvert@etalab.gouv.fr)